T

D

L
(pr
loi
nad

sen
pro
tôt
de
sa
m'
gr
he
de
lis
lic
pr
de
pu
m

m
à
su
le
fa
ce
le
p

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION—ONZIÈME PARLEMENT

DISCOURS

DU

TRÈS HON. SIR WILFRID LAURIER, G.C.M.G., M.P.

SUR LA

DÉFENSE NAVALE DU CANADA

OTTAWA, JEUDI, 3 FEVRIER 1910.

Le très hon. sir **WILFRID LAURIER** (premier ministre) propose que le projet de loi (n° 95) relatif au service naval du Canada soit lu pour la 2e fois.

—Monsieur l'Orateur, lorsque, il y a trois semaines, j'ai eu l'honneur de déposer ce projet de loi, j'avais l'espérance que bientôt mon honorable collègue, le ministre de la Marine et des Pêcheries, serait suffisamment rétabli pour assumer la tâche qui m'incombe maintenant. A mon grand regret, cet espoir ne s'est pas réalisé. Le malheur veut que la Chambre se trouve privée de l'abondance des renseignements recueillis par mon honorable collègue avec la sollicitude minutieuse apportée par lui à la préparation de ce projet de loi et à l'exposé de la politique dont il est l'expression, depuis son principe fondamental jusqu'en ses moindres détails.

La Chambre conviendra peut-être avec moi, dès le principe, qu'il ne serait pas mal à propos de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'attitude observée jusqu'à présent par les deux partis qui se trouvent aujourd'hui face à face pour discuter cette question. En ce qui concerne le Gouvernement actuel et le parti libéral, cette question a été soulevée pour la première fois à la conférence impériale de 1902. On a discuté alors, et avec grand soin, le problème de la défense de l'empire. Les débats ont révélé ce fait—qui n'était pas extraordinaire, qui s'était produit souvent dans le passé—qu'entre les conseillers de Sa Majesté le roi dans la Grande-Bretagne et ceux de Sa Majesté le roi dans les colonies autonomes d'au delà des mers, il existait une divergence d'opinion. Le secrétaire d'Etat à la guerre a demandé—je devrais plutôt dire a conseillé—que ces colonies autonomes équipassent et maintinssent pour le service impérial un corps de troupes qui, advenant une guerre, serait mis immédiatement au service du ministre de la guerre.

Quelques-unes de ces colonies autonomes ont accepté cette proposition par l'intermédiaire de leurs représentants; d'autres, au nombre desquelles l'Australie et le Canada, ont refusé leur adhésion.

Le secrétaire d'Etat à la marine a proposé —je ne dis pas a demandé—que ces colonies autonomes contribuassent chaque année à l'entretien et à l'équipement d'une marine impériale. La plupart des colonies ont accepté cette proposition; mais les ministres qui représentaient le Canada ne pouvaient pas y donner leur adhésion. Ils

ont exprimé leurs vues particulières à la conférence et ils les ont publiées dans un document officiel que la Chambre et le pays connaissent depuis longtemps. Ils ont admis immédiatement l'obligation pour le Canada de prendre sa large part, autant que ses ressources le permettraient, du fardeau imposé jusqu'alors aux contribuables anglais seulement. Ils ont déclaré que le Canada, augmentant en richesse et en population, irait plus loin dans cette question de la défense et dans tout ce que nous pourrions entreprendre dans ce sens. Ils ont ajouté que dans tout ce que nous pourrions faire, nous agirions de concert avec les autorités impériales mais toujours sous la responsabilité et la haute main des autorités canadiennes, en conformité de nos privilèges de colonie autonome, dans cette question comme dans toutes les autres.

Cela se passait en 1902, il y a environ huit ans, et pendant ces huit années, la politique adoptée par le Gouvernement actuel a été connue du pays. Jamais le Gouvernement ne s'est écarté de cette politique. Nous l'avons affirmée à nouveau lors de la conférence impériale de 1907. Nous l'avons affirmée encore une fois, l'an dernier dans cette Chambre, quand il s'est agi de prendre une résolution immédiate et bien définie. Cette politique est résumée dans le projet de loi soumis aujourd'hui à la Chambre, et le Gouvernement restera debout ou il tombera avec cette politique. Mais nous ne tomberons pas, car cette politique est conforme aux meilleures traditions du parti libéral. Elle est le dernier anneau de cette longue chaîne d'événements qui suivant les principes établis par les réformateurs d'autrefois, Baldwin et Lafontaine, ont placé graduellement, pas à pas, le Canada dans la situation qu'il occupe maintenant, c'est-à-dire, au rang, à la dignité et dans la position d'une nation faisant partie de l'empire britannique. Cette politique est le résultat complet des droits affirmés et des obligations assumées par le Canada. C'est elle qui a inspiré au barde de l'empire les fières paroles prononcées par notre pays, après qu'il eut accordé une préférence commerciale à la mère patrie:

Daughter am I in my mother's house,
But mistress in my own;
The gates are mine to open
As the gates are mine to close,
And I set my house in order.

Monsieur l'Orateur, si nous adoptons aujourd'hui cette politique, si nous lui avons donné la forme sous laquelle elle se présente au pays, c'est parce que nous estimons que le Canada est une nation, mais une nation fille de l'Angleterre. Telle fut toujours la manière de voir énergique et invariable du gouvernement libéral depuis le jour où cette politique fut inaugurée.

Je puis demander maintenant quelle a été la politique du parti conservateur sur ce sujet. Je crois ne pas être injurieux ni injuste envers le parti conservateur en disant que sur cette question l'attitude de nos adversaires a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, divisée dans le conseil et divisée dans l'action. Dans cette Chambre, notre politique a reçu plus d'une fois l'assentiment, du moins l'assentiment tacite des membres du parti conservateur. Elle a été plus d'une fois étudiée et commentée, mais jamais on ne l'a combattue; jamais on ne l'a repoussée.

En dehors de cette enceinte elle a été approuvée ouvertement par les hommes les plus remarquables et les plus expérimentés du parti conservateur. Je dois dire aussi qu'elle a été critiquée et blâmée—sévèrement critiquée et sévèrement blâmée—par ceux d'entre ses membres qui, faisant étalage de leurs sentiments impérialistes et portant partout sur leur front les phylactères impérialistes, s'avancent hardiment dans le temple pour y remercier à haute voix le Seigneur de ne pas ressembler aux autres sujets britanniques, de payer la dîme de tout ce qu'ils possèdent et d'avoir seuls le privilège de faire brûler le véritable encens du loyalisme. Était-ce, monsieur l'Orateur, sous la piqûre de l'aiguillon de ces gens si zélés, si officieux, que mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster) a soulevé, l'année dernière, cette question de la défense de l'empire? Je l'ignore. Mais dès le jour qui a marqué l'ouverture de nos travaux, l'honorable député a donné avis d'une motion destinée à soumettre cette question, sous une forme définie, au Parlement et au peuple du Canada. J'ai cru comprendre que cet avis de motion de l'honorable député était une approbation de la politique que nous avions toujours suivie, et en le comprenant ainsi je ne crois pas avoir commis une injustice à son égard. Je voulais, au contraire, lui faire un compliment. Quoi qu'il en soit, voici la motion qu'il a présentée:

La Chambre est d'avis, vu le développement considérable de ses ressources si grandes et si variées, vu la position géographique qu'il occupe et qui font présager d'autres ressources; vu cet esprit de conservation et ce respect de soi, qui seuls sont avantageux à une nation forte et qui se développe, que le Canada ne devrait pas retarder plus longtemps à assumer sa part de responsabilité dans le fardeau qui résulte, financièrement parlant, de la protection efficace de ses côtes et de ses grands ports maritimes.

Je répète que l'interprétation que j'ai donnée au texte de cette motion—à moins que mon honorable ami ne soit un disciple de Talleyrand, qui disait que le langage avait été donné à l'homme pour déguiser sa pensée—c'est qu'il n'est rien autre chose qu'une approbation de notre politique. C'est ainsi qu'on l'a interprété du côté de l'opposition. Si nous devons en croire la révélation tardive que nous a faite, l'autre

jour, mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Monk), ce projet de résolution aurait causé de l'émotion au sein de son parti, et il aurait alors décidé de ne pas appuyer la proposition.

Que ce soit pour cette raison ou pour une autre, le fait n'en existe pas moins que mon honorable ami de Toronto-nord, qui avait montré tant d'empressement à inscrire cet avis de motion au feuilleton de la Chambre, a grandement tardé à le proposer.

L'hon. M. FOSTER: Mon honorable ami connaît parfaitement la raison de ce retard. Veut-il la faire connaître?

Sir WILFRID LAURIER: Je l'ignore; mon honorable ami pourrait peut-être me renseigner.

L'hon. M. FOSTER: Mon très honorable ami sait parfaitement bien qu'on a retardé cet avis de motion à la suite d'entrevues avec lui.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne sache pas que mon honorable ami...

L'hon. M. FOSTER: Dans ce cas, mon très honorable ami ferait mieux de rafraîchir sa mémoire avant de faire cette déclaration.

Sir WILFRID LAURIER: Pardon, je n'ai pas fini ma phrase. Je ne suis pas certain que mon honorable ami m'ait jamais parlé de cette question, mais s'il l'a fait, c'était simplement pour l'utilité de la Chambre, et non pas parce que sa proposition était mal accueillie par la droite.

L'hon. M. FOSTER: Je n'ai pas dit cela.

Sir WILFRID LAURIER: Je n'impute pas à crime à mon honorable ami le retard qu'il a mis à présenter sa motion. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a attendu deux mois avant d'agir; j'ignore quelles furent ses motifs. Mon honorable ami a laissé entendre à l'honorable député de Jacques-Cartier que s'ils tombaient d'accord la motion pourrait être présentée.

M. MONK: La mémoire de mon très honorable ami lui fait défaut évidemment quand il dit que je me suis opposé à la motion. J'ai déclaré, l'autre jour, que j'avais considéré cette motion comme inopportune.

Sir WILFRID LAURIER: Oui, et mon honorable ami n'a pas encore modifié son opinion. L'honorable représentant de Jacques-Cartier croyait que cette motion était inopportune; l'honorable député de Toronto-nord, ainsi que d'autres membres de la gauche, croyait le contraire, et nous tous, du côté du Gouvernement, nous avons pensé qu'elle était opportune. En tout état de cause, il est oiseux de discuter pourquoi la proposition en question ne fut pas présentée en temps utile. Il est de fait que cet avis de motion n'a été présenté que le 29 mars, soit deux mois plus tard. Alors l'atmosphère s'était grandement chargée d'électricité. Un débat s'était engagé à la Chambre impériale des communes sur l'état de la marine britannique; on appelait l'attention sur les armements qui se poursuivaient en Allemagne, et le télégraphe annonçait partout que la Nouvelle-Zélande avait offert un Dreadnought au gouvernement impérial. C'est à ce moment que, pour la première fois, une proposition fut faite devant la Chambre, tendant à offrir une contribution à la marine impériale. Elle avait pour auteur mon honorable ami de Toronto-nord, mais elle fut présentée sous une forme modérée et hésitante. Je vais rappeler à la Chambre le langage même dont s'est servi dans cette circonstance l'honorable député. Voici:

Aujourd'hui le péril se dresse à nos portes. Il ne m'appartient pas d'en faire connaître la grandeur, mais je ne puis tout de même l'ignorer complètement. Aujourd'hui il s'impose à l'attention des plus grands hommes d'État de l'ancien monde; aujourd'hui il s'impose à l'attention de l'Australie qui recueille des souscriptions publiques, et dont le gouvernement se trouve importuné par le peuple qui lui demande d'aller plus loin encore pour faire face à cette urgence; aujourd'hui, la petite colonie de la Nouvelle-Zélande a de fournit un Dreadnought et en offre un second, et aujourd'hui le Canada doit faire face à ce péril et à cette urgence.

Que le très honorable premier ministre me permette de lui dire que si, après mûre délibération, il propose à notre Parlement l'adoption d'une mesure nous permettant de faire face d'une manière convenable à ce besoin urgent, sous forme de l'offre gracieuse d'un Dreadnought ou d'une subvention en argent, notre parti l'appuiera, notre parti témoignera de son dévouement au Canada en approuvant cette mesure.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

Sir WILFRID LAURIER: De la part de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), ce langage n'avait rien de bien énergique, il n'était pas aussi incisif que le sont d'ordinaire les phrases de mon honorable ami. Il n'avait pas encore, je crois, trouvé son aplomb; c'est en quelque sorte un ballon d'essai qu'il lançait en disant que si nous nous entendions sur ce point il se rangerait à notre avis. Nous n'avons pas cru devoir nous départir du programme que nous nous étions tracé; nous avons dit que nous nous en tiendrions à l'attitude déjà prise par nous, et, après quelque délibération, la Chambre adopta à l'unanimité un ordre du jour basé sur la politique que nous avions énoncée en 1902. Pour qu'il ne subsiste ni doute ni malentendu à ce sujet, et eu égard aux applaudissements qui ont éclaté tantôt dans les rangs de la gauche, je vais donner encore une fois lecture de cette résolution:

La Chambre reconnaît le besoin qui incombe au peuple canadien, à mesure que sa population et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

La Chambre est d'avis que sous le régime des relations constitutionnelles actuelles entre la mère patrie et les colonies autonomes, le paiement de contributions fixes et régulières au trésor impérial pour des fins navales et militaires ne serait pas, en ce qui concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante du problème de la défense.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'une marine canadienne coopérant et s'entendant au préalable sur tous les points avec la marine impériale, d'après le plan proposé par l'amirauté lors de la dernière conférence impériale, et fondée sur le principe de la suprématie navale de la Grande-Bretagne qui est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sécurité de l'empire et au maintien de la paix mondiale.

La Chambre est fermement convaincue que, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour donner aux autorités impériales la coopération la plus loyale et la plus cordiale à toute mesure propre à maintenir l'intégrité et l'honneur de l'empire.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, nous avions pensé qu'elle lierait la gauche aussi bien que la droite; mais nous avons commis une erreur. Nous nous sommes également trompés en pensant que les membres de la gauche, qui avaient agréé cette résolution, auraient au moins le maigre mérite de se montrer conséquents avec eux-mêmes. Il ne nous était jamais venu à l'esprit que des députés de la gauche pourraient revenir sur leur parole solennellement donnée. En ceci encore nous nous sommes trompés. Nous nous étions fait d'eux une trop haute opinion. La session était à peine finie que les termes de l'ordre du jour étaient pris à partie par ceux-là même qui l'avaient voté, tant dans les journaux et les entretiens avec les reporters qu'aux assemblées politiques. Pendant l'été tous les membres de la gauche, pour ainsi dire, s'employèrent à discuter cette résolution et à l'exposer à la controverse. Le chef a parlé, son premier lieutenant a parlé, les simples soldats ont parlé, et ils ont parlé tous ensemble et tous différemment, leurs violons étant dans un remarquable désaccord.

Les choses étaient en cet état lors de la réunion du Parlement le 11 novembre dernier, et nous fûmes à cette occasion témoins d'un curieux spectacle. Dès qu'ils furent revenus en cette enceinte et que le moment fixé pour le débat fut arrivé, ceux-là mêmes qui s'étaient montrés si loquaces durant les vacances, qui avaient si abondamment discuté la question, devinrent muets comme des carpes. On les vit se composer une attitude grave et nous dire sans sourire qu'ils ne pouvaient discuter la question avant de savoir ce qui s'était passé à la conférence de Londres, avant d'avoir tous les documents sous les yeux, alors que durant les vacances, sans savoir ce qui s'était passé à la conférence, sans avoir pris connaissance des documents, ils ne s'étaient fait aucun scrupule d'agiter sans trève leur langue alerte et de discourir sur tous les tons de la gamme, en une bruyante cacophonie. Nul ne se laissa prendre à cette réserve et à cette prudence soudaines venant à la suite d'une telle intempérance de langage; on percevait nettement, malgré l'effort assez maladroit que l'on avait tenté pour les dissimuler, les divergences que chacun avait pu remarquer dès que les membres de la gauche se furent retrouvés ensemble. Quand ils parlaient chacun de son côté, ici et là, dans l'Alberta, à Winnipeg, à Toronto et dans la province de Québec, ils pouvaient tenir un langage différent, chacun s'efforçant de faire appel aux passions et aux sentiments de son entourage immédiat; mais ils se trouvèrent dans une situation difficile quand il leur fallut tâcher de s'adresser au pays; pour cela, force leur était de se mettre d'accord. De là leur silence, leurs demandes réitérées de documents; dans l'intervalle, ils se réunirent et délibérèrent. Ils délibérèrent le matin; ils se réunirent le soir pour délibérer encore et, s'il faut en croire les informations des organes de l'opposition—ce ne sont pas toujours les plus dignes de foi—de leurs réunions et de leurs délibérations est résultée la formation d'un comité dont l'objet est de chercher à formuler une politique, à réconcilier les irréconciliables, à trouver une plate-forme ou autre chose où le lion courageux de Grey-est et le doux agneau de Jacques-Cartier puissent rugir et bêler à l'unisson. La tâche était assez difficile, et ce qui s'est passé il y a trois semaines, à l'occasion du dépôt du présent projet de loi, fait voir avec quel bonheur le comité s'en est acquitté.

Trois membres de la gauche ont pris la parole et tenu un langage différent. Si, comme je le crois, j'ai bien saisi le sens de ses paroles, mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Borden) approuve en principe le projet de loi, mais il en juge la portée insuffisante. Il n'y a pas à se méprendre sur le sens des paroles de mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Monk): il est opposé au projet de loi et à tout ce qui pourrait tendre au même but. Quant à l'honorable député de Digby (M. Jameson), qui a également pris la parole, je ne sais si j'ai bien compris ce qu'il a voulu dire; mais il m'a semblé que, n'ayant pas en la matière d'opinion bien arrêtée, il aimerait que la question fût soumise au peuple.

Ceci indique nettement que les membres de la gauche ne sont pas d'accord. L'honorable député de Jacques-Cartier, d'un côté, représente le sentiment de ceux qui ne veulent rien du tout; nous avons, d'autre part, ceux qui prétendent au contraire que nous n'allons pas assez loin, qui veulent bien d'une marine, mais d'une marine impériale

maintenue au moyen de contributions versées par les colonies autonomes; ceux qui estiment que la marine que nous créerons devrait, en cas de guerre, passer automatiquement sous la direction de l'amirauté; ceux qui croient qu'il ne suffit pas d'une marine et que nous devrions verser, en outre, une contribution pour les cas d'urgence.

Monsieur l'Orateur, ces opinions diverses ne sont qu'autant de manifestations d'un impérialisme respectable, quoique mal inspiré. Et c'est là le point auquel je veux m'arrêter tout d'abord. Si l'on me permet de parler en mon seul nom, je dirai que je ne prétends aucunement être un impérialiste. Je suis Canadien d'abord, Canadien ensuite, Canadien toujours. Je suis sujet britannique de naissance, par tradition, par conviction, étant convaincu qu'à la faveur des institutions britanniques, mon pays natal a obtenu une somme de sécurité et de liberté dont il n'aurait pu jouir sous aucun autre régime. C'est à ce double point de vue que je me placerai, car notre programme est l'énonciation de cette double opinion.

A ceux qui ne partagent pas mon avis, à ceux qui se disent impérialistes et prétendent que l'empire britannique doit avoir le pas sur toute autre considération, qu'il me soit permis de dire tout de suite que le programme que nous proposons, celui dont j'ai en ce moment l'honneur de saisir la Chambre est, à mes yeux, plus conforme au véritable esprit qui présida à la fondation de l'empire, qui lui sert encore de base et est seul susceptible d'en assurer le maintien. Sur ce point, les opinions sont partagées, et c'est de cette divergence d'opinion que je veux m'occuper un instant.

Ce n'est pas la première fois que l'on voit des hommes qui, ayant une idée juste à laquelle ils s'étaient fortement attachés, ont échoué d'une façon déplorable quand ils ont voulu la mettre à exécution. Pierre l'Ermite prêcha la première croisade; sa voix souleva l'Europe. Sous l'influence de sa parole enflammée, les gens laissèrent là leurs occupations pour prendre les armes et s'en aller soustraire le tombeau du Sauveur à la profanation des mahométans. Mais Pierre l'Ermite fut un chef malheureux; éloquent prédicateur, il se trouva incapable de diriger les mouvements des milliers de croisés qui s'étaient rangés sous sa bannière. L'expédition dont il avait le commandement marcha de désastre en désastre. Il en est de même des hommes peu clairvoyants qui pensent que leur politique de centralisation tendrait à l'unification de l'empire. Qu'on note bien la différence: ils veulent le centralisation; nous, c'est l'autonomie. Laissons le passé nous servir de leçon pour l'avenir.

De tous les phénomènes consignés dans l'histoire, je n'en sais aucun qui porte en soi de plus grande leçon que l'existence de l'empire britannique, composé de jeunes nations disséminées sur toute la surface de la terre, que nulle force ne lie entre elles et que leur seul sentiment d'affection rattache à la mère patrie. Si, aux jours d'Auguste, à l'époque où Rome avait atteint l'apogée de sa puissance, où à la suite de guerres qui avaient duré des siècles, cet empire en était enfin arrivé à une période de paix, alors que ses possessions embrassaient tout le bassin de la Méditerranée et qu'il lui fallait tenir en tout temps sur pied trente légions pour soumettre les nations insurgées—si donc on avait alors dit aux hommes d'Etat du puissant empire de Rome: Le jour viendra où la petite île de Bretagne, la plus lointaine de toutes les possessions romaines, fondera elle-même un empire qui s'étendra jusqu'aux limites de la terre et se maintiendra non par la force, mais par un principe nouveau, celui du consentement des gouvernés, découvert par son peuple—ces hommes d'Etat se seraient moqués d'une telle idée, l'auraient traitée d'utopie et auraient répondu: Seule la force est susceptible d'édifier et de maintenir un empire.

Ne remontons pas si loin dans l'histoire, contentons-nous de nous reporter à la première année du règne de la feue reine, alors que le haut et le bas Canada passaient par les angoisses de la révolte. S'il s'était trouvé, en la première année du règne de la jeune reine, quelqu'un pour dire: Ces deux provinces qu'il s'agit de soumettre par la force des armes viendront à dédaigner la violence, leurs habitants deviendront des sujets fidèles et dévoués qui étendront d'un océan à l'autre le domaine de Sa Majesté, on lui aurait répondu que cette idée était la plus insensée qui se pût concevoir.

Eh bien, l'idée la plus insensée est devenue de nos jours une réalité. Ici, je fais une pause et je me demande: Quel principe, quelle inspiration, quelle influence a apaisé l'insurrection au Canada et a conduit ce pays au rang qu'il occupe actuellement? Quel principe, quelle inspiration a fait l'Australie et la Nouvelle-Zélande ce qu'elles sont, et fait surgir une nation à l'ombre du drapeau anglais dans le Sud-Africain qui, il y a dix ans à peine, était ravagé par la guerre? Quel est ce principe, sinon le principe de l'autonomie, du gouvernement indépendant? En effet, c'est lorsque lord Durham, se trouvant au Canada qui alors était encore en proie à des dissensions intestines, a déclaré que la seule manière de s'assurer de la fidélité et du dévouement des colonies était de leur accorder l'autonomie, c'est à ce moment qu'a été proclamé le principe sur lequel repose l'empire britannique.

L'autre jour, dans le discours qu'il a prononcé lors de la première lecture du projet

de loi, mon honorable ami, le chef de l'opposition, a dit que l'empire britannique est de fondation récente. Il a raison, sa fondation ne remonte qu'au jour où l'autonomie a été accordée aux colonies. Imaginez un instant quelle serait la situation du Canada si on avait persisté à le faire gouverner, comme il l'était en 1837, uniquement par les ministres non responsables, de Downing-Street—non responsables, j'entends, devant la population de ce pays. Le contentement, le dévouement et la fidélité y régneraient-ils? Non, il y aurait aujourd'hui ce qu'il y avait alors—du mécontentement et une agitation dangereuse.

L'histoire de tous les pays qui ont possédé des colonies est la même, sauf l'histoire d'Angleterre au dix-neuvième siècle. Dans chaque cas, l'intérêt des colonies est venu en conflit avec celui de la métropole qui n'a pas voulu céder; il y a eu du mécontentement qui a amené un refroidissement, pour le moins dire. Lord Durham a été le premier diplomate de tous les temps qui a découvert la vérité. Et il l'a proclamé hardiment. Et le remède qu'il a proposé témoignait de plus de hardiesse encore: accorder aux colonies, les mêmes droits, privilèges et prérogatives qu'exerçaient les Anglais dans les Iles-Britanniques, le droit de se gouverner elles-mêmes d'après leurs propres lois et leurs propres idées.

La conclusion de lord Durham était si plausible que personne ne la repoussa. Mais elle était si contraire à la pratique suivie à toutes les époques que personne n'osa l'appliquer. Lorsqu'on fit mine d'établir la constitution de 1841, d'après le rapport de lord Durham, le principe de l'autonomie ne fut pas reconnu, et les instructions de lord John Russell à M. Poulett Thompson, qui fut le premier gouverneur sous le nouveau régime, portaient qu'il devait gouverner, non pas d'après l'avis des ministres responsables au peuple, mais de la manière que lui-même indiquerait. Et voici comment M. Poulett Thompson a obéi à ses instructions. Dans une lettre à un ami, il disait:

> Je ne crains pas le moindrement l'agitation en faveur du gouvernement responsable. J'ai déjà beaucoup fait pour l'apaiser en tant qu'elle est inadmissible, à savoir: en tant qu'elle exige que le conseil soit responsable à l'Assemblée, et que le Gouverneur prenne l'avis de cette dernière et soit lié par elle. Au fait, cette demande a plutôt été présentée au nom du peuple que par le peuple lui-même.

Ce ne fut que lorsque l'Angleterre nous envoya un homme aussi clairvoyant que l'était lord Durham lui-même—lord Elgin—que le gouvernement responsable fut établi au Canada avec le concours de Baldwin et Lafontaine. Et c'est de ce moment-là que l'empire anglais a commencé sa marche triomphale à travers les siècles. Je m'arrête de nouveau pour demander: Lorsque ces grands hommes, Brown, Dorion, Lafontaine, Baldwin, Macdonald, ont posé le principe du gouvernement responsable en ce pays, ont-ils mis des bornes à son développement? Non, ils ont proclamé ce principe, sans ambages et sans restrictions, pour faire régner dans l'univers la concorde et la liberté. Ils n'ont pas cru que ce principe pouvait s'appliquer jusqu'à un certain point, mais qu'il faudrait y renoncer dès qu'on le pousserait à ses conséquences ultimes.

Mais voici qu'on nous déclare qu'à l'égard de la défense navale nous devons renoncer au principe du gouvernement responsable; on nous dit que nous pourrons jouir du gouvernement responsable pour toute autre chose, faire nos propres lois, administrer nos affaires, même commander notre armée de terre, mais qu'en ce qui a trait à la marine de guerre, nous n'avons aucune prérogative à exercer. Il serait superflu de dire que c'est là une doctrine que les représentants de la droite ne sauraient admettre. On nous dit que la seule manière de nous défendre sur mer, c'est de participer au maintien de la marine impériale. Je dois dire que cette idée de participation est contraire à l'esprit des institutions britanniques; elle ressemble trop à un tribut pour plaire à des Anglais. Ce n'est pas la véritable notion qu'on se forme de l'empire britannique, la notion des nations neuves, prospères, robustes et riches dont chacune progresse conformément à ses besoins et à sa situation, mais qui s'allient toutes devant un danger universel et, de tous les coins du globe, fondent sur l'ennemi commun. D'ailleurs, cette thèse n'est plus soutenable. La question a été tranchée à la dernière conférence.

Plus d'une fois, on nous a attaqués sur le parquet de la Chambre et dans la presse canadienne, et on a comparé notre conduite à celle de l'Australie qui, en 1902, a consenti à participer au maintien de la marine impériale. Examinons l'attitude de l'Australie.

Ce pays a renoncé à l'attitude qu'il avait prise en 1902 et il a adopté la même ligne de conduite que le Canada. A l'heure qu'il est, l'Australie, comme le Canada, se construit une flotte. Et, fait plus significatif encore, ce n'est pas l'Australie qui verse une contribution à la Grande-Bretagne, c'est cette dernière qui participe a la création de la marine de guerre australienne.

Ai-je besoin de rien ajouter? Les meilleurs esprits, même au sein du parti conservateur, qui se sont occupés de ce problème, ont adopté la manière de voir du présent Gouvernement. Sir Charles Tupper, ce vieux politique qui fut un jour l'orgueil et la force du parti conservateur, a donné son adhésion la plus complète à notre politique.

Dirai-je plus? S'il est un impérialiste entre tous les impérialistes de nos jours, c'est lord Milner. Lord Milner était au Canada l'automne dernier et vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de rappeler à la Chambre l'opinion qu'il a exprimée sur ce sujet. Il a tenu le langage suivant, à Vancouver:

> J'ai dit que le Canada n'est pas le seul grand pays. Mais il est le seul qui forme partie d'un groupe de pays qui a un solide point d'appui dans tous les coins du monde. Ce groupe n'a qu'à se donner la main et à s'organiser convenablement pour maintenir tout son prestige à peu de frais relativement pour ceux qui le composent, et commander le respect à tous, et conséquemment, pour jouir de toute la puissance et de toute la sécurité que, seuls, le prestige et le respect peuvent assurer à une nation parmi les nations de l'univers. Sans doute, le Canada, s'il doit avoir sa place dans cette union, devra augmenter ses forces militaires, comme il se propose de le faire, je crois. Mais il ne devra pas faire plus qu'il ne serait nécessaire en tout cas pour mériter sa propre estime, ou avantageux pour assurer la virilité de sa population, et il ne devra certainement pas faire autant qu'il serait tenu de faire de toute nécessité, s'il désirait se tenir à part.

A Toronto, son langage a été plus significatif:

> Sans doute, la situation générale serait encore plus forte si tous les états autonomes adoptaient la ligne de conduite que l'Australie semble disposée à suivre: créer une milice nationale et jeter les bases d'une flotte. Quant à moi, je verrais avec plaisir l'adoption de cette ligne de conduite, sinon pour soulager le fardeau du Royaume-Uni, du moins pour assurer la puissance et la dignité de l'empire en général, par l'influence qu'elle exercerait en temps de paix et par la sécurité qu'elle donnerait en temps de guerre.
>
> Il n'est pas question de déplacer les fardeaux, mais de créer de nouveaux centres de force. Pour cette raison, je n'ai jamais été grand admirateur du projet de demander aux états autonomes de participer au maintien de l'armée et de la marine du Royaume-Uni, bien que, comme preuve du sentiment de solidarité qui règne dans l'empire, cette participation soit bien accueillie et précieuse, en attendant qu'on la remplace par quelque chose de mieux. Mais je suis certain que la forme que prendra définitivement et que devra prendre la coopération impériale dans ce champ d'action, la forme la plus compatible avec la dignité des différents états et la plus propre à assurer leur puissance collective et leur union, sera le développement de leurs moyens de défense respectifs en matériel de guerre et en hommes. Je sais qu'on peut prétendre—on a déjà prétendu—que la puissance de chaque état tendrait à opérer leur séparation. Mais, je n'admets aucunement cette manière de voir.

Plus loin il ajoutait:

> Les arguments professionnels et techniques, pour ne pas dire stratégiques, en faveur d'une seule marine puissante pour l'empire, sont très puissants, si puissants qu'ils pourraient vraisemblablement l'emporter sur les objections politiques, comme ils l'ont emporté jusqu'à un certain point dans le passé. Mais sans vouloir dogmatiser sur un sujet qui demande à être beaucoup plus étudié de toutes parts qu'il ne l'a été, je dois dire, parlant en qualité d'impérialiste, que je ressens profondément les objections politi[illegible]
>
> Si les états autonomes, sous [illegible]e des présents arrangements constitutionnels, devaient simplement contribuer au maintien d'une marine centrale, soit en fournissant des fonds ou, ce qui vaudrait mieux, en fournissant des hommes et des navires, cela ne leur inspirerait pas l'intérêt et la fierté qu'il est essentiel de trouver chez eux. Ils continueraient à s'absorber, comme aujourd'hui, dans leurs affaires locales, et même s'ils comprenaient leur devoir envers l'empire pris en son entier, ils seraient convaincus qu'ils ont rempli ce devoir en donnant cette contribution. Dans ces circonstances, la contribution ne serait probablement pas considérable, mais ce n'est pas là le principal défaut du système. Le défaut capital, c'est que la participation des états autonomes aux affaires impériales commencerait et finirait par cette contribution.

De tout ceci, je puis légitimement conclure que la véritable politique, même au point de vue primordial de l'empire britannique, ne consiste pas à offrir une contribution, mais à developper nos forces navales, ainsi que nous projetons de le faire aux termes du présent projet de loi.

Ce point étant réglé, j'en aborderai un autre qui a été une source de violentes objections qu'on nous a opposées, à savoir: qui doit avoir la haute main sur notre marine. A ce sujet, j'ai déclaré l'autre jour que le Canada aurait la haute main et déciderait de sa participation à une guerre. Pour cela, nous avons été attaqués de toutes parts, dans la province de Québec et dans la province d'Ontario. Nous avons été attaqués dans la province de Québec parce qu'on y déclare que, dans aucune circonstance, le Canada ne doit prendre part à une guerre de l'Angleterre, et dans la province d'Ontario, parce qu'on y soutient que, dans toutes les circonstances, le Canada doit participer aux guerres de l'Angleterre.

Nous disons que c'est au parlement du Canada, qui a créé cette marine, à décider quand et où elle ira au combat. L'autre jour, en déposant ce bill, j'ai déclaré que lorsque l'Angleterre était en guerre, nous l'étions aussi. En disant cela j'ai choqué un grand nombre de mes amis dans la province de Québec. Quelques-uns se sont arraché les cheveux et ont déchiré leurs vêtements, comme si j'avais proféré un blasphème, comme si j'avais émis une proposition nouvelle et funeste, qui n'aurait jamais été entendue auparavant, lorsqu'en réalité je n'ai fait qu'énoncer un principe de droit international. C'est un principe de droit international bien établi, que lorsqu'une nation est en guerre toutes ses possessions sont exposées à être attaquées. Si l'Angleterre est en guerre elle peut être

attaquée au Canada, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, en Afrique, dans les Antilles, dans les Indes, et en un mot partout où flotte le pavillon britannique. Si la France est en guerre, elle peut être attaquée non seulement chez elle, mais dans ses possessions. Si l'Allemagne est en guerre, elle peut être non seulement attaquée en Allemagne, mais aussi partout où flotte son drapeau. Il ne s'ensuit pas cependant que parce que l'Angleterre fera la guerre nous devrons la faire, nous aussi; j'expliquerai cela dans un instant. Mais comme la proposition que j'ai énoncée a été contestée dans certains endroits de ma province natale, je me permettrai de rappeler à la mémoire des membres de cette Chambre un incident qui n'est pas encore vieux de dix ans. En 1898, les Etats-Unis déclarèrent la guerre à l'Espagne. Le but de cette guerre était de libérer Cuba de la domination espagnole. Les Cubains étaient en insurrection depuis plusieurs années. Le congrès des Etats-Unis décida de venir à leur secours, et il envoya une armée à Cuba afin d'aider les insurgés cubains à délivrer leur île de la domination espagnole, et ils y réussirent. Mais en même temps le congrès envoyait une escadre aux îles Philippines dans l'océan Pacifique, une possession espagnole, et cette escadre s'empara de ces îles. La même chose peut se répéter. Si l'Angleterre est en guerre, nous sommes exposés à être attaqués. Je ne dis pas que nous serons toujours attaqués, et je ne dis pas non plus que nous devrons prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre. C'est une matière qui doit être réglée suivant les circonstances et sur laquelle le Parlement canadien aura à se prononcer au meilleur de son jugement.

Quelques VOIX: Oh! oh!

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

Sir WILFRID LAURIER: Se peut-il qu'il y ait dans cette Chambre des hommes si dépourvus du sens du gouvernement responsable pour nier une proposition de ce genre? On me permettra de donner un exemple. Je fais appel à l'histoire et j'espère pouvoir convaincre tous les membres de cette Chambre. Pendant le dix-neuvième siècle, l'Angleterre a été plus d'une fois menacée d'hostilités. En 1861, elle a été bien près de venir en guerre avec les Etats-Unis—par bonheur la Providence nous en a protégés—lorsqu'un navire américain le "San-Jacinto" enleva sur un steamer du courrier anglais les deux délégués Slidell et Masson, qui avaient été envoyés en Europe comme agents de la confédération du Sud. C'était un acte de guerre de la part des Etats-Unis, et il fut interprété avec droit de cette façon, mais les Etats-Unis cédèrent et la guerre fut évitée. Si la guerre eut été déclarée immédiatement, nous y aurions été engagés, et il eut été de notre devoir immédiat non seulement de défendre notre territoire, mais d'aider l'Angleterre dans la lutte. Il y a un autre exemple. L'Angleterre faisait la guerre à la Russie en Crimée. Pour ma part je ne crains pas de dire que si l'Angleterre entreprenait aujourd'hui cette guerre dans les mêmes circonstances, j'hésiterais beaucoup avant de consentir à prendre part à une guerre de ce genre, si les conditions étaient les mêmes qu'alors. Mais les circonstances sont changées, parce que nous avons aujourd'hui la Colombie-Anglaise, et si une guerre survenait entre l'Angleterre et la Russie, notre premier devoir serait de défendre la Colombie-Anglaise qui pourrait être attaquée sur l'océan Pacifique.

Je sais parfaitement qu'en exprimant cette opinion l'autre jour, et que je répète aujourd'hui devant cette Chambre, je choque plusieurs bons conservateurs. J'ai été accusé de trahison. Je commence à m'y habituer. J'ai entendu bien souvent ces accusations dans ma province, et je les ai aussi entendues dans la province d'Ontario. Il est si facile de porter des accusations de trahison. L'autre jour, je disais à Toronto que nous étions sujets anglais, sujets de Sa Majesté le roi, et en parlant de la souveraineté du roi, j'ai prononcé par mégarde le mot suzerain, et j'ai appris depuis que j'avais choqué plusieurs tendres âmes. J'ai choqué par exemple l'âme tendre de mon honorable ami de Toronto-nord (M. Foster). En parlant de ce discours, quelques jours après, il disait:

> Des discours un peu insensés, ou plutôt même dangereux ont été prononcés sur ce thème. On a dit que nous avions arraché à l'Angleterre notre autonomie financière, notre autonomie politique, et même notre autonomie navale, et la dernière addition est notre autonomie virtuelle dans les relations internationales, et nous ne devons plus, maintenant, lorsque nous nous inclinons devant le roi Edouard pour le saluer, l'appeler souverain, mais suzerain. C'est une erreur qui crée une fausse idée.
>
> Si ces paroles n'ont été prononcées que comme ornements de style, elles ne sont qu'insensées. Si, au contraire, elles sont réfléchies et sérieuses, elles sont révolutionnaires. Nous ne pouvons pas avoir d'autonomie absolue en aucune de ces choses et rester dans l'empire.

Mon honorable ami veut-il simplement jouer sur les mots? Si j'avais dit "souverain", c'eut été parfaitement loyal, mais j'ai dit "suzerain" et cela sent la déloyauté. Monsieur l'Orateur, je regrette de dire à mon honorable ami que j'ai dû me frotter les yeux pour voir si j'étais bien éveillé, lorsque j'ai lu cette critique. Je ne prétends pas être un maître de la langue anglaise, mais je crois la connaître un peu, et j'ai toujours compris que s'il y avait une différence entre "souveraineté" et "suzeraineté", cette différence n'était qu'une ombre, et que des hommes très éminents

ont appliqué indifféremment les deux mots à un même état de choses. Je regrette d'être obligé de demander à mon honorable ami de revoir ses classiques. L'autorité de sir Walter Scott le satisfera-t-elle? Satisfera-t-elle son esthétique littéraire, ou sera-t-il persuadé que sir Walter Scott était suffisamment tory pour tranquilliser son âme d'impérialiste? Je lui demanderai, ainsi que je l'ai fait il y a un instant, de revoir ces classiques. Qu'il relise Quentin Durward, et il trouvera dans une même page, que sir Walter Scott applique l'expression "souverain" et "suzerain" au même état de chose et au même homme. Dans le chapitre 35 de Quentin Durward, mon honorable ami verra que lady Isabelle, en s'adressant au duc de Bourgogne, se servait des paroles suivantes:

" Milord, duc et souverain " disait lady Isabelle, rassemblant tout son courage " j'écoute les ordres de Votre Grâce et je m'y soumets". ...." ma soumission " dit-elle, " ne porte que sur les biens et terres que des ancêtres de Votre Grâce ont donnés aux miens, et que j'ai rendus à la maison de Bourgogne, si mon souverain croit que ma désobéissance en cette matière me rend indigne de les garder ".

Et plus loin:

" Milord, répondit-elle, non déconcertée, je suis devant mon suzerain et j'ai confiance en sa justice".

Je crois qu'après cela, je ne dois pas m'inquiéter des critiques fastidieuses de mon honorable ami, tant au point de vue de la philologie que de l'impérialisme.

L'hon. M. FOSTER: Voudriez-vous me laisser voir l'extrait de Durward?

Sir WILFRID LAURIER: Oui. La grande erreur que font les impérialistes de l'école de mon honorable ami est de confondre les conditions qui existent en Angleterre avec celles qui existent dans les colonies. L'Angleterre appartient au groupe de nations qui forment ce que l'on appelle le concert européen; elle est l'une des quatre ou cinq nations d'Europe qui se surveillent continuellement les unes les autres. Elle n'a pas de travaux publics à exécuter. Elle peut se consacrer et consacrer ses ressources à des armements. Mais les colonies ne sont pas dans la même situation. Nous avons surtout à nous occuper de travaux publics, il nous faut développer les ressources de notre pays, et en conséquence, je dis que c'est une erreur que ne devraient pas commettre les honorables membres de la gauche. Ils ne sont pas les premiers à la commettre. L'Angleterre a commis la même faute au dix-huitième siècle, lorsqu'elle a voulu forcer les colonies américaines à contribuer à ses armements au moyen d'impôts. Les colonies protestèrent, mais leurs protestations ne furent pas écoutées. Elles protestèrent de nouveau, et finalement, bien qu'elles furent très fidèles, elles furent poussées à bout et brisèrent le lien qui les unissaient à la mère patrie. Benjamin Franklin, était l'un des chefs du mouvement dans les colonies à cette époque, et cependant, d'après les rapports c'était un loyaliste très dévoué. Il alla en Angleterre pour essayer de détourner le gouvernement anglais de la voie malheureuse dans laquelle il s'engageait, mais ses démarches n'eurent aucun résultat. On l'écouta à la barre de la chambre des communes, où on lui demanda si dans un cas de guerre, les colonies voudraient ou ne voudraient pas contribuer à aider l'Angleterre, et voici ce qu'il répondit:

Je crois qu'elles le feront, autant que les circonstances le permettront. Elles considèrent qu'elles font partie de l'empire anglais, et qu'elles possèdent un intérêt commun avec lui. Ici, à Londres, on pourrait peut-être les considérer comme étrangères, mais elles-mêmes ne se considèrent pas ainsi. Elles sont remplies de zèle pour l'honneur et la prospérité de cette nation; et tant qu'elles seront bien traitées, elles seront toujours prêtes à la défendre dans la mesure de leurs faibles moyens.

Si je cite cette réponse, ce n'est que parce qu'elle offre une analogie complète entre les conditions qui existent aujourd'hui dans les colonies autonomes de la Grande-Bretagne et les conditions qui existaient dans les colonies américaines de cette époque. Il n'y a pas de danger aujourd'hui que l'Angleterre cherche à imposer des taxes à ses colonies, sans les inviter à se faire représenter au parlement, ni que ses colonies se révoltent, mais j'ai cité cette réponse de Franklin parce qu'il y a dans cette Chambre des personnes qui, comme les Bourbons, n'ont rien oublié et n'ont rien appris, et qui ne comprennent pas les relations actuelles entre l'Angleterre et ses colonies.

Il y a une autre question dont je veux m'occuper un peu. On a soulevé beaucoup d'objections dans la province de Québec, parce que le projet contient une disposition autorisant en cas de guerre le Gouverneur en conseil à mobiliser la flotte et à la mettre à la disposition du ministère de la guerre anglais. L'article 18 est ainsi conçu:

En temps critique le Gouverneur en conseil peut mettre la marine, ou en mettre toute partie que ce soit à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la marine royale, ainsi que tous vaisseaux ou navires de la marine et tous marins servant sur ces vaisseaux ou navires ou tous officiers ou marins appartenant à la marine.

Et l'article 19 est ainsi conçu:

Lorsque le Gouverneur en conseil mettra la marine ou quelque partie de la marine en activité, ainsi qu'il est prévu à l'article précédent, si, par suite d'un ajournement ou d'une prorogation à une date ne devant pas arriver avant dix jours, le Parlement n'est pas alors en session, il sera lancé une proclamation convoquant les Chambres dans un délai de

quinze jours, et le Parlement, en conséquence, se réunira et siégera le jour fixé par cette proclamation, et continuera à siéger comme s'il avait été ajourné ou prorogé à ce jour.

On a trouvé beaucoup à redire dans ma province à ce que l'exécutif soit ainsi autorisé à mobiliser la flotte avant de convoquer les Chambres. C'est là, a-t-on dit, une dérogation aux droits du Parlement, et celui-ci devrait être consulté au préalable. Il n'est pas difficile, monsieur l'Orateur, de répondre à cette critique. Les conditions peuvent être telles que le Gouvernement soit dans la nécessité d'agir sur-le-champ. Le Parlement sera convoqué aussitôt pour approuver ou désapprouver l'initiative prise par l'exécutif; mais le péril peut être assez imminent pour nous engager, sans perdre une minute, à mettre en œuvre tous nos moyens d'action en vue de la défense de la [illegible]. La Colombie-Anglaise, par exemple, est exposée à des attaques du côté de l'Orient. Il ne me paraît pas y avoir danger pour le moment, car la [illegible]aise nous a assuré le bénéfice d'une alliance avec le Japon. Nous [illegible] à craindre non plus, que je [illegible] de la Russie, que sa guerre [illegible] Japon a réduite à l'impuissance. Mais tout cela peut changer. Le Japon peut cesser d'être un allié, la Russie peut r[illegible] forces; et s'il nous fallait att[illegible] que le Parlement se réunisse avant de [illegible]r agir de concert avec les forces de la Grande-Bretagne, le résultat serait désastreux peut-être. Les circonstances peuvent être telles que nous soyons forcés de faire comme le Japon: frapper avant qu'on nous frappe.

Venons-en maintenant à la composition de la flotte. Ici encore, nous n'avons pas eu le don de satisfaire nos amis de la gauche. On a affirmé dans les journaux, et on le [illegible], que nous aurions dû suivre le conseil de l'amirauté et placer une unité navale sur l'océan Pacifique. Va-t-il [illegible] quelqu'un pour nous blâmer d'avoir répondu à l'amirauté que nous ne pouvions consentir à masser toutes nos forces sur l'océan Pacifique, qu'il nous fallait en réserver une partie pour la protection du littoral très étendu de l'Atlantique? Mais, nous demande-t-on, pourquoi vous êtes-vous [illegible] de proposer l'établissement d'une marine de guerre de si peu d'importance? C'est que nous avons jugé opportun, pour d[illegible] raisons que j'expliquerai dans un instant, de commencer avec prudence. Deux projets nous avaient été soumis: l'un demandait que la flotte se composât de onze navires. Dans le premier projet, les sept navires devaient comprendre trois Bristols et quatre contre-torpilleurs; dans le deuxième, les [illegible] navires se répartissaient entre quatre Bristols, un Boadicée et six contre-torpilleurs. Considérant qu'il nous faut protéger à la fois le littoral du Pacifique et celui de l'Atlantique, et en conséquence scinder notre flotte, nous avons jugé préférable de nous constituer une flotte de onze navires plutôt que de sept. En cela nous nous sommes conformés au conseil de l'amirauté. Cependant, on nous critique de ne pas nous pourvoir d'un cuirassé du type "Dreadnought".

Je pense pouvoir invoquer pour notre défense une autorité dont ces honorables députés de la gauche ne sauraient récuser la compétence. Ces impérialistes à tout crin ne se tiennent pas pour satisfaits à moins qu'il ne se trouve un Dreadnought de compris dans la flotte. Cette opinion a droit à notre respect, mais elle n'a pas la valeur de celle d'un homme parfaitement renseigné en la matière. Chacun reconnaîtra, j'en suis sûr, que je ne saurais citer une autorité plus éminente que ce vieux marin, lord Charles Beresford, qui n'a pas son supérieur dans la marine anglaise. Au cours d'une entrevue publiée dans le "Times" de l'été dernier, lord Charles Beresford aurait fait les déclarations suivantes:

Son opinion dans les circonstances est que la manière la plus efficace dont nos grandes possessions puissent venir à notre secours, ce n'est pas en dépensant deux millions sur des navires de guerre destinés à faire le service dans les eaux bordant le littoral de la Grande-Bretagne, mais plutôt en organisant leur propre défense.

Cependant, il se montra sceptique quant à l'opportunité de l'acquisition de torpilleurs et de sous-marins et de l'envoi de fortes sommes pour la construction de navires de guerre dont la durée dans des circonstances favorables ne pouvaient excéder vingt ans, et pouvait fort bien n'être que de vingt mois. A son jugement, plutôt que de vouloir prendre part à la défense du littoral de la Grande-Bretagne, les habitants des colonies feraient mieux d'appliquer 2 millions à la défense de leur propre littoral et à l'achat de croiseurs qui verraient à la protection de leur marine [illegible].

C'est ce que nous faisons, monsieur l'Orateur, par le moyen du présent projet de loi. Au cours d'une autre entrevue, parue également dans le "Times", sir Charles Beresford s'exprima en ces termes:

Pour les colonies, l'acquisition de croiseurs doit avoir la préférence, car l'idée de protéger la Grande-Bretagne et d'affaiblir la défense des colonies est entièrement fausse.

Telles sont les raisons qui nous ont engagés à agir comme nous l'avons fait, et je les crois propres à nous assurer l'approbation de la Chambre.

Quant à notre projet, comme je l'ai déclaré lors de la première lecture du projet de loi, nous nous proposons de construire onze navires: quatre Britols, un Boadicée et six contre-torpilleurs. J'ai dit quelle était la nature de ces navires. Nous nous proposons de les faire construire, s'il est

possible, au pays même. La dépense sera un peu plus élevée, mais nous voulons bien payer un peu plus, pourvu que la différence ne soit pas exorbitante. Nous ferons appel de soumissions dès que le projet de loi aura été voté et sanctionné, en vue de nous assurer s'il est possible d'installer au Canada le matériel requis pour la construction de tels navires. On m'a demandé, d'autre part, combien cela prendrait de temps. Je regrette de ne pouvoir pour le moment fournir ces renseignements; je serai mieux en état de le faire lorsque nous passerons en comité à l'examen des articles. Mon collègue le ministre de la Marine et des Pêcheries a été indisposé, et on ne m'a pas permis de conférer avec lui aussi fréquemment que je l'aurais désiré; mais autant qu'il m'a été possible de me renseigner, l'installation du matériel nécessaire pour la construction de tels navires au pays requerra une période d'un an, et il faudra ensuite quatre années pour parachever ces navires. Comme je l'ai expliqué lors de la première lecture du projet de loi, la dépense sera d'un peu plus de 11 millions, et les frais d'entretien, y compris la réfection des canons, de l'outillage, l'achat des fournitures et du combustible, le service de l'intérêt et la dépréciation du matériel sont estimés à la somme de $1,253,000.

L'hon. M. FOSTER: Je n'ai pas très bien saisi ce que vient de dire le très honorable premier ministre. Dois-je comprendre qu'il va falloir un an pour installer le matériel requis pour la construction de cette flotte, et quatre autres années pour parachever la construction des navires mêmes?

Sir WILFRID LAURIER: C'est ce que je crois.

L'hon. M. FOSTER: Ces indications du premier ministre sont, à ce que je conjecture, d'une exactitude suffisante pour permettre à la Chambre de former son opinion à cet égard.

Sir WILFRID LAURIER: Je n'oserais le dire.

L'hon. M. FOSTER: C'est pourtant ce qu'il nous faudrait savoir.

Sir WILFRID LAURIER: Il serait difficile de fournir à cet égard autre chose que des données approximatives, tant que nous n'aurons pas reçu nous-mêmes des offres précises. Ces renseignements que je donne sont les plus sûrs qu'il m'ait été possible d'obtenir, rien de plus.

L'hon. M. FOSTER: A quelle source le très honorable premier ministre se renseigne-t-il?

Sir WILFRID LAURIER: Il m'est impossible pour le moment de le dire à l'honorable député.

L'hon. M. FOSTER: Il pourrait se produire la même difficulté qu'à l'égard du Grand-Tronc-Pacifique. C'est ce que nous voudrions éviter, s'il est possible.

Sir WILFRID LAURIER: Certes, c'est un objet méritoire; mais je suis bien persuadé que l'honorable député lui-même ne regrettera pas la construction du Grand-Tronc-Pacifique, même si elle devait entraîner une dépense plus lourde, et il en sera peut-être de même de la marine.

L'hon. M. FOSTER: Que le très honorable premier ministre ne se figure pas que, si je ne dis mot, c'est que j'y consens; je suis d'un tout autre avis à cet égard. Je le prie de nous dire quelle sera la dépense qu'entrainera probablement l'installation d'un matériel propre à la construction de tels navires.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne saurais pour le moment fournir de plus amples informations à l'honorable député. Je discute la question à un point de vue général. Quand nous en viendrons à l'examen des articles en comité, je m'efforcerai de satisfaire sa curiosité sur les questions de détail.

M. W. F. MACLEAN: Le très honorable premier ministre me permettra-t-il de lui poser une question? L'article d'interprétation du projet de loi définit les cas d'urgence "guerre, invasion, insurrection, réelles ou appréhendées." S'il faut un an pour construire le matériel et quatre ans pour construire les navires, que ferions-nous s'il se présentait un cas d'urgence dans l'intervalle?

Sir WILFRID LAURIER: Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous nous éloignions notablement du sujet de la discussion.

M. J. A. CURRIE: Le très honorable premier ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Simplement ceci. Ce matériel comprendra-t-il l'outillage requis pour la fabrication des canons et engins de guerre? car 70 p. 100 de la dépense pour ces navires n'ont pas d'autre objet que celui-ci.

Sir WILFRID LAURIER: Il ne faut pas confondre les navires et les canons. Je me borne pour le moment à indiquer les grandes lignes de notre programme; il ne me paraît pas y avoir lieu d'indiquer les détails à l'occasion de la 2e lecture du projet de loi; on sera à même de se renseigner à cet égard lorsque la Chambre passera à la discussion des articles. Je dirai que le ministère se propose de créer un nouveau département pour cet objet, département qui ne relèvera pas d'un ministère distinct, mais qui aura son sous-ministre chargé du soin de l'administration

de la marine et de la construction de ces navires. A ce sujet, je donnerai de nouvelles explications dans la discussion en comité général.

Il est une autre observation que je désire faire. L'honorable leader de l'opposition a déclaré, entre autres choses, l'autre jour, si je l'ai bien compris, que, bien qu'approuvant la teneur du présent bill, il en jugeait la portée insuffisante; que nous aurions dû, en outre, pourvoir à une contribution d'urgence en raison du danger auquel la Grande-Bretagne est exposée du côté de l'Allemagne. Je ne suis pas très sûr d'avoir bien compris le sens des paroles de l'honorable député, mais je ne crois pas me tromper. Au reste, si telle n'est pas son attitude, c'est bien celle prise généralement par la presse conservatrice du pays. Quant à moi, je n'appréhende aucun péril pour la Grande-Bretagne à l'heure qu'il est. J'ajouterai que si la Grande-Bretagne se trouvait engagée dans une telle lutte, un souffle d'enthousiasme passerait sur notre pays et sur ses autres possessions: nous voudrions tous nous porter à son secours.

Il est vrai que l'Allemagne est en train de se créer une marine, mais je ne vois pas la moindre raison de supposer qu'elle l'organise pour l'attaque, ou que l'Angleterre augmente sa marine dans le but de prendre l'offensive. Le fait est qu'au moment actuel toutes les nations de l'Europe s'arment. L'Allemagne s'arme, la France s'arme, l'Autriche s'arme, mais je ne crois pas qu'une seule de ces nations ait l'intention de s'armer pour attaquer sa voisine. On s'arme tout simplement parce qu'on a peur d'être attaqué par l'un des voisins. Une remarque de la part de mon honorable ami le chef de l'opposition m'a frappé, bien que j'ignore sur quoi elle est basée. Il a dit que si la guerre se déclarait entre l'Angleterre et l'Allemagne, elle éclaterait d'ici à trois ou quatre ans. Je n'ai pu obtenir une réponse satisfaisante lorsque je lui ai demandé: Quelle raison avons-nous de supposer que d'ici à trois ou quatre ans nous aurons la guerre avec l'Allemagne? L'Allemagne a commencé à construire une flotte en 1900. Mais, comme l'a dit avec raison mon honorable ami, il n'y a pas une seule nation européenne qui, n'ayant absolument rien au début, en fait de marine, comme c'était le cas pour l'Allemagne, puisse créer une flotte en moins de quinze ou vingt ans. S'il en est ainsi, on ne peut s'attendre à ce que l'Allemagne soit en mesure d'attaquer l'Angleterre d'ici à trois ou quatre ans. Quelle sera la situation en 1912? Les chiffres établissant la comparaison entre les flottes allemandes et britanniques seront comme suit: le tonnage total de déplacement de la marine britannique sera de 20,000,000 de tonneaux et celui de l'Allemagne, de 890,000 tonneaux, soit une différence de 1,100,000 tonneaux. Dans ces conditions, il n'y a pas de danger à craindre. De plus, j'appelle l'attention sur le fait suivant: nul ne sait exactement ce que pense le gouvernement allemand, mais tout le monde sait qu'entre l'Angleterre et l'Allemagne il n'y a pas de cause de guerre. Aussi loin que l'on peut remonter dans l'histoire moderne, ces deux nations ont toujours été liées d'amitié. Dans la guerre de Sept ans, l'Angleterre et la Prusse étaient étroitement alliées; dans les guerres napoléoniennes, l'Allemagne et l'Angleterre étaient des alliées étroitement unies. Autre particularité: la démocratie s'affirme dans tous les pays du monde, et toute la démocratie de l'univers est opposée à la guerre, parce que c'est un fait bien connu que les maux de la guerre retombent sur les masses populaires en général. La guerre peut éclater, je ne dis pas que cela soit impossible, mais une déclaration faite l'autre jour par mon honorable ami de la gauche m'a particulièrement frappé. Il a dit que l'Angleterre avait maintes fois subventionné les nations européennes, afin de leur permettre de défendre leur liberté, ou leur indépendance, ou leur autonomie contre l'agression étrangère. L'Angleterre a subventionné la Prusse sous Frédéric le Grand, lorsque la Prusse combattait la France et l'Autriche durant la guerre de Sept ans.

L'Angleterre a subventionné toutes les nations de l'Europe durant les guerres napoléoniennes, alors que toutes les nations de l'Europe défendaient leur autonomie, leur indépendance contre le colosse. Elle pouvait le faire, et pourquoi? Parce que de toutes les nations européennes l'Angleterre était celle qui avait le moins dépensé en armements. Elle n'avait jamais, comme les autres nations, dépensé une partie de ses ressources uniquement pour ses armes. Elle avait étendu son commerce, elle avait développé ses ressources. En temps de guerre, elle pouvait donner aux autres nations des secours d'argent, et nous savons tous que l'argent est le nerf de la guerre. Dans un accès de mauvaise humeur, Napoléon traitait l'Angleterre de nation de boutiquiers. Jamais plus beau compliment n'a été fait à l'Angleterre que cette insulte, si toutefois Napoléon voulait lui donner le sens d'une insulte, car ce sont ces mêmes boutiquiers qui ont attaqué le colosse, qui ont pu le terrasser et lui faire mordre la poussière.

Pour le Canada, pour mon pays, je ne désirerais pas de titre plus noble. Je voudrais qu'on nous qualifiât de nation de boutiquiers et que nous puissions fournir le nerf de la guerre.

Monsieur l'Orateur, je me suis efforcé jusqu'ici de répondre aux arguments de ceux qui, dans cette discussion, prétendent que notre programme n'est pas à la hauteur des devoirs qui nous incombent envers l'Angleterre, comme partie de l'empire britannique. Mais il y a aussi à votre gau-

che, monsieur l'Orateur, ceux qui critiquent notre programme, parce que, prétendent-ils, ce programme sacrifie les intérêts de notre pays natal aux intérêts de l'empire. Il y a là les deux extrêmes. Ils sont là siégeant côte à côte et soufflant le chaud et le froid. Jusqu'à présent je me suis efforcé de répondre à ceux qui soufflent le chaud. Qu'il me soit maintenant permis de dire un mot à ceux qui soufflent le froid. Ai-je besoin de dire que cela s'applique principalement à l'honorable député de Jacques-Cartier et à ceux qui pensent comme lui sur cette question?

L'argument qu'ils emploient dans la province de Québec, est d'affirmer que notre attitude est inopportune au moment actuel, que notre intervention n'est pas nécessaire, que nous prenons le pays par surprise, que nous n'avons pas de mandat pour cela. Est-il possible, monsieur l'Orateur, qu'un pareil argument soit entendu en cette Chambre? Est-ce que ces gens ont été endormis depuis huit ans? Avons-nous affaire à des Rip Van Winkles? Dois-je appeler leur attention sur le programme que nous avons exposé, qui a été communiqué à la Chambre et au peuple et qui depuis huit ans est devant le peuple canadien? A la conférence de 1902, nous avons déposé le document suivant sur le bureau:

A présent, les dépenses du Canada pour le service de sa défense sont limitées à l'organisation militaire. Le gouvernement canadien est prêt à considérer également le côté naval de la défense.

Sur les côtes maritimes du Canada, il y a un grand nombre d'hommes admirablement doués sous le rapport des aptitudes requises pour former une réserve navale, et il est à espérer que dans un avenir peu éloigné on pourra élaborer un système qui permettra de donner à ces hommes l'entraînement nécessaire pour que leurs services soient rendus disponibles pour la défense en cas de besoin. En terminant, les ministres répètent que tout en étant obligés de repousser les mesures proposées, ils reconnaissent pleinement l'obligation de la part du Dominion de faire, pour les fins de la défense, des dépenses proportionnées à la population et à la richesse croissantes du pays. Ils consentent à ce que ces dépenses soient faites de manière à soulager le contribuable de la mère patrie d'une partie des fardeaux qu'il supporte maintenant et ils ont le plus vif désir de mettre à exécution leur projet de défense concurremment avec les autorités impériales, et selon les conseils d'officiers expérimentés du service impérial, en tant que cela sera compatible avec le principe de l'autonomie des gouvernements locaux, principe qui a tant contribué à favoriser l'unité impériale.

Ce document est devant le peuple canadien depuis huit ans, et l'on nous dit dans la province de Québec que ce programme de notre part est une innovation. Le Canada a fait des progrès depuis 1902. Nous avons dit en 1902 qu'à mesure que le Canada croîtrait en richesse et en population, nous augmenterions nos moyens de défense. En 1902, la population du Canada était de 5,400,000 âmes; en 1910, la population du Canada est d'au moins 7,400,000 âmes. En 1902, le revenu du Canada était de $58,000,000; en 1910, le revenu du Canada est d'au moins $100,000,000. Nous croyons donc que le temps est arrivé où, comme nous l'avions promis en 1902, nous devrions faire un pas en avant, et c'est ce que nous faisons. Sur ce point, on peut différer d'opinion, bien qu'à mon sens il devrait y avoir unanimité; mais lorsqu'on vient nous dire que cela est quelque chose d'inusité, que c'est un nouveau programme, c'est tout simplement se moquer du sens commun. Mais ce n'est pas tout.

On a pris une autre attitude. On prétend que la marine militaire est tout à fait inutile; qu'on n'en a nul besoin. Pourquoi demandons-nous au Parlement de créer cette marine? Tout simplement parce que cela est devenu une nécessité de notre condition et du rang que nous avons atteint comme nation. Ces messieurs oublient-ils que, comme je l'ai dit il y a un instant, le revenu du Canada est aujourd'hui de $100,000,000 et que la population dépasse 7,000,000? Oublient-ils que notre pays s'étend d'un océan à l'autre et de la frontière des Etats-Unis jusqu'à l'océan Arctique, non seulement sur la carte, mais dans des colonies réelles et qui vont toujours en augmentant? Oublient-ils que sur la côte du Pacifique surgissent des villes qui bientôt rivaliseront en force et en richesse avec les villes de l'est, que la ville de Vancouver a aujourd'hui une population de 100,000 âmes, et la ville de Victoria, une population de 40,000 âmes? Oublient-ils que Prince-Rupert progresse rapidement et sera bientôt au premier rang? Oublient-ils que nous avons des mines d'or sous le cercle arctique. Oublient-ils que le Canada grandit comme un jeune colosse, tout simplement grâce au sang généreux qui gonfle ses veines? Nous dira-t-on en pareilles circonstances que nous n'avons pas besoin d'une marine? Mais, monsieur l'Orateur, autant vaudrait dire aux gens de Montréal, dont la population est d'un demi-million, qu'ils n'ont pas besoin d'un service de police.

Mais ce n'est pas tout: il y a encore quelque chose à dire, et l'attitude prise par les députés de la gauche lorsqu'ils parlent dans la province de Québec est celle-ci: que nous ne devons pas risquer un seul homme, pas un seul dollar pour le maintien de la suprématie britannique sur mer. L'an dernier, nous avons déclaré que nous devions nous efforcer et que nous nous efforcerions de maintenir cette suprématie. On nous dit dans la province de Québec que nous ne devons pas risquer un seul dollar ni

un seul homme pour atteindre ce but. Tout ce que je puis répondre à cela c'est que ce service ne sera pas obligatoire. Nul membre de la gauche, nul citoyen domicilié dans n'importe quelle partie du pays ne sera tenu de servir dans cette marine que nous allons créer. Si quelqu'un veut risquer sa vie pour son roi, il le fera de son propre mouvement. C'est son droit et qui oserait le lui nier? Ceux qui s'opposent à la création de cette marine ne seront pas obligés de remuer un doigt, si elle est appelée sous les armes. Leur rôle se réduira à jouir de la sécurité, de l'aisance et du confort que leur procurera le sacrifice d'hommes plus généreux. On nous dit que nous ne devrions pas risquer un seul dollar pour une entreprise de ce genre. Monsieur l'Orateur, si le Parlement veut et désire que cette marine canadienne prenne part à une guerre, quel est l'homme qui en souffrira dans sa liberté, dans ses droits et ses privilèges? Nous sommes dans un pays constitutionnel où la majorité a le droit de parler et d'agir. Le rôle de la minorité se borne à consentir et à accepter, à moins, toutefois que l'on n'empiète sur les droits, les privilèges ou les libertés, mais, en ce pays, il ne peut être question d'empiéter sur les droits ou sur la liberté d'un citoyen quel qu'il soit. Il y aura dans cette flotte des Canadiens d'origine française. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, cette flotte doit jamais prendre part à une guerre, j'ai l'espoir—j'ai même la certitude—que ces hommes combattront pour le roi d'Angleterre comme leurs ancêtres ont combattu contre le roi d'Angleterre. Nos ancêtres ont repoussé attaques sur attaques lorsque, durant l'été de 1759, ils ont tenu en échec durant trois longs mois, sur le rocher de Québec, la fine fleur de l'armée et de la marine britannique sous les ordres du jeune et héroïque général Wolfe. Plus tard, sur ce même rocher de Québec, ils ont combattu pour le roi d'Angleterre contre l'invasion américaine. Et plus tard encore, sur les bords de la rivière Châteauguay, ils ont combattu sous les ordres de leur jeune chef de Salaberry pour que le drapeau britannique continue de flotter au-dessus leurs foyers. Ces événements divers ont tous contribué à faire de notre pays ce qu'il est. Et maintenant, lorsque je passe en revue cette longue lutte entre Français et Anglais, je suis les événements sans le moindre sentiment d'humiliation; car l'histoire atteste que mes ancêtres ont combattu avec toute la vaillance de leur race, vaillance égale à celle de leurs adversaires; et s'ils ont été vaincus, c'est que l'Angleterre, à cette époque, était dirigée par un des hommes les plus habiles de cette génération, William Pitt, le premier du nom, tandis que la France subissait l'influence de la maîtresse du roi. Mes ancêtres furent vaincus, mais tout se résuma au simple transfert de leur allégeance d'un souverain à un autre. Ils perdirent la bataille, mais ils ne perdirent pas leur indépendance, ni leur liberté, ni leurs droits, ni leurs privilèges, et aujourd'hui, parmi tous les peuples du globe sur lesquels le soleil, en parcourant sa carrière quotidienne, jette ses flots de lumière, il n'y en a pas qui jouisse de plus de liberté que mes compatriotes d'origine française. Et à ceux qui doutent, mon dernier mot est que la liberté mérite qu'on combatte et qu'on meure pour elle.

Mais, monsieur l'Orateur, puisque ces hommes sont sourds à la voix des nobles sentiments, peut-être ne resteront-ils pas insensibles à l'appel fait à leur intérêt personnel, peut-être se laisseront-ils toucher par l'argument adressé à leur gousset, s'ils ferment l'oreille à tout autre sentiment. Quelle serait la situation du Canada et celle de la province de Québec surtout, si l'Angleterre venait à perdre l'empire des mers? Aujourd'hui, le Canada est un pays prospère. La prosperité règne aujourd'hui dans la province de Québec; mais cette prospérité n'est-elle pas le résultat de notre commerce avec l'Angleterre? Que le marché de la Grande-Bretagne soit perdu pour nous, ce qui arriverait infailliblement, si l'empire des mers échappait à l'Angleterre, et la prospérité du Canada ainsi que celle de Québec recevraient un coup fatal dont elles ne se relèveraient peut-être jamais.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'il s'agit du règlement des problèmes d'ordre public, il arrive rarement qu'on puisse trouver la solution uniquement par l'application d'un principe abstrait. Pour résoudre un de ces problèmes il faut se placer à plusieurs points de vue et déterminer une base commune sur laquelle puissent s'unir les diverses écoles ou les divers courants d'opinion, les différents préjugés, les passions et les diverses nuances de l'opinion publique.

Voilà une proposition d'application universelle, mais qui s'applique peut-être plus exactement au Canada qu'à toute autre partie du monde. Je viens de dire que ce fut le rapport de lord Durham qui servit de fondement au système de gouvernement autonome au Canada. Chose singulière, les Canadiens français de l'époque accueillirent le rapport de lord Durham avec un sentiment de pénible surprise. La raison de cette attitude est bien connue de ceux qui ont étudié l'histoire de cette période. Ami de la liberté comme il l'était, et si vastes que fussent ses conceptions, et si pénétrante que fût sa vision de l'avenir, lord Durham lui-même n'appréciait pas l'effet des institutions libérales. Venu au Canada à un moment où l'atmosphère était saturée de rébellion, il se forma trop à la hâte une opinion sur la population cana-

dienne française de l'époque, opinion qu'il traduisit en termes violents et quelque peu arrogants. Il crut qu'il serait impossible de réconcilier cette population avec les institutions britanniques, et il déclara dans son rapport que le régime qu'il fallait établir au Canada, c'était l'union des deux provinces, de telle sorte que le Canada français fût gouverné par la main sévère et implacable de la majorité de langue anglaise. Il ne faut donc pas s'étonner que, lorsque ce rapport fut connu au Canada, non seulement il y ait causé, comme je l'ai dit, une pénible surprise, mais qu'on l'y ait considéré comme une injustice et une faute. Je le répète, si ami de la liberté qu'il fût, lord Durham ne comprenait pas bien toute la puissance des institutions libres; il ne se rendait pas compte d'une chose, bien comprise par quelques-uns de ses contemporains qui, à cet égard, s'étaient formé une plus juste conception de la situation: c'est qu'il y a des principes qui planent au-dessus des sentiments de race; c'est qu'il existe des principes autour desquels peuvent se grouper des hommes de diverses origines dans leur commune aspiration vers le bien-être de leur pays. Au nombre de ces hommes figuraient Louis Hippolyte Lafontaine et Robert Baldwin. Au moment de l'union des provinces, voici comment Lafontaine caractérisait l'acte d'union:

> Loi injuste et despotique, en ce qu'elle nous a été imposée sans notre consentement; en ce qu'elle prive le bas Canada de son nombre légitime de représentants; en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue, dans les délibérations de la législature, et cela à l'encontre de la justice, des traités et de l'engagement pris par le Gouverneur général; en ce qu'elle nous force à payer, malgré nous, une dette que nous n'avons pas contractée; en ce qu'elle permet au pouvoir exécutif de détenir illégalement, sous le nom de liste civile, une partie énorme des revenus du pays.

Certes, voilà un sévère réquisitoire, et malheureusement il n'est que trop vrai, mais voyons la conclusion à laquelle s'arrête Lafontaine. Déclare-t-il qu'il faut refuser d'accepter l'acte d'union? Non. A cette époque, un groupe d'hommes souleva immédiatement une agitation tendant à l'abrogation de l'union, et c'est à ce groupe que vint, plus tard, prêter main-forte, à son retour d'exil, Papineau, puissant tribun, homme de grande énergie, de nature intense, que l'intensité même de son caractère entraînait au delà des bornes de la prudence et rendait insociable. Lafontaine était un tout autre homme; c'était un esprit large qui comprenait la situation. Ses concitoyens envisageaient d'un œil défavorable le régime de l'union; aux yeux de Lafontaine, c'était une injustice, mais il l'accepta. Voilà les principes dont nous nous inspirons, monsieur l'Orateur. Dans les observations adressées aux électeurs de Terrebonne et que je viens de citer, Lafontaine ajoute:

> Les partisans de la réforme, dans les deux provinces, constituent l'immense majorité.... Notre cause est la même. L'intérêt des réformistes dans les deux provinces est de se rencontrer sur le terrain législatif, dans un esprit de concorde, de paix, d'union, de fraternité. Une action commune devient de plus en plus nécessaire. Tout comme nous, les réformistes du Haut-Canada comprennent sans doute la nécessité de cette action commune, et au cours de la première session de la législature, ils nous en donneront la preuve indubitable, qui sera, je l'espère, le gage d'une confiance à la fois réciproque et durable.

Monsieur l'Orateur, dans cette œuvre si noble, Lafontaine trouva un précieux auxiliaire dans la personne de cet autre grand Canadien et sujet britannique, Robert Baldwin. La confiance sur laquelle il avait compté ne lui fit point défaut: ses espérances à cet égard se réalisèrent. Avant tout, il obtint pour les Canadiens français le rétablissement des droits dont ils avaient été privés par l'acte d'union. Son attitude politique fit cesser les dissensions qui avaient jusque-là déchiré le pays; elle inaugura le règne de l'amitié et de la concorde parmi les divers éléments ethniques et les différents rameaux de la famille canadienne; elle imprima un nouvel essor à la propriété et l'assit sur des bases stables; elle accentua la fidélité à la couronne et porta ce loyalisme au plus haut degré d'enthousiasme et de dévouement; elle fit graduellement monter le Canada, étape par étape, jusqu'aux sommets qu'il occupe aujourd'hui; puis, pour répéter, en terminant mes observations, ce que j'ai dit au début, voici aujourd'hui le dernier effort, le couronnement de cette politique si heureusement inaugurée à l'époque en question.

Monsieur l'Orateur, il faut marcher de l'avant; nous ne saurions demeurer stationnaires. Dans notre siècle, demeurer stationnaires, c'est rétrograder; il faut aller de l'avant. Ici encore une fois, comme à l'époque de Lafontaine, nous faisons appel aux hommes modérés de toutes les parties du pays. Nous leur adressons cet appel, en nous inspirant de l'esprit qui animait nos prédécesseurs, esprit d'union, d'amitié, de fraternité; comme eux encore, en faisant cet appel, nous nous inspirons de la plus haute conception de notre devoir envers le Canada et envers la mère patrie. Nous évoquons les traditions léguées par ces grands hommes, ce qui est notre suprême inspiration aujourd'hui, en ajoutant cette nouvelle page à l'histoire du pays.

